

1. Ce que vous devez savoir avant de présenter votre demande

Le présent dossier d'appel de candidatures est publié par Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, représentée par le ministre des Affaires civiques et Multiculturalisme (le « ministère »).

L'initiative de financement pour l'avancement professionnel est la **deuxième** des **trois** initiatives de financement lancées dans le cadre du volet d'autonomisation économique du Plan d'action pour les jeunes Noirs. Les demandeurs admissibles peuvent postuler à plusieurs initiatives de financement. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le plan et les occasions à venir dans la **Partie 4** : Plan d'action pour les jeunes Noirs – volet d'autonomisation économique : vue d'ensemble, et dans la page <https://www.ontario.ca/fr/page/possibilites-de-financement-offertes-par-le-gouvernement-de-lontario>.

Avant de remplir votre demande pour l'initiative d'avancement professionnel, veuillez lire toutes des lignes directrices relatives à l'avancement professionnel.

Vous pouvez également soumettre vos questions sur l'initiative d'avancement professionnel à youthengagement@ontario.ca. Pour obtenir des renseignements sur le processus de demande et sur Paiement de transfert Ontario (PTO), veuillez consulter le site <https://www.ontario.ca/fr/page/obtenir-du-financement-du-gouvernement-de-lontario>.

2. Instructions pour les demandes

Date limite et documents requis

Les demandes de financement pour l'initiative d'avancement professionnel, y compris les documents à l'appui, doivent être soumises au plus tard le **mercredi 6 avril 2022 à 17 h, heure normale de l'Est (HNE)**. Les demandes peuvent être soumises en anglais ou en français. Le ministère se réserve le droit de ne pas accepter les demandes tardives ou incomplètes.

Toutes les demandes, y compris les pièces jointes requises, doivent être soumises par l'entremise du système de Paiement de transfert Ontario (PTO) situé dans le portail PTO à l'adresse [ontario.ca/fr/page/obtenir-du-financement-du-gouvernement-de-lontario](https://www.ontario.ca/fr/page/obtenir-du-financement-du-gouvernement-de-lontario).

Une demande complète comprend ce qui suit :

- Réponses complètes à toutes les questions du formulaire de demande en ligne dans le portail PTO (voir la **Partie 8** : Remplir le formulaire de demande).

Plan d'action pour les jeunes Noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme d'initiative pour l'avancement professionnel

- Une signature numérique par le signataire autorisé du demandeur.
- Toutes les pièces jointes requises (voir la **Partie 8** : Remplir le formulaire de demande).

Utilisation de Paiement de transfert Ontario

Le système de gestion des subventions en ligne du gouvernement de l'Ontario, PTO, offre un accès à guichet unique aux renseignements sur les subventions gouvernementales, sur la façon de faire une demande de subvention et sur la façon de vérifier l'état de votre demande. Pour des renseignements sur l'utilisation de PTO veuillez consulter www.ontario.ca/fr/page/obtenir-du-financement-du-gouvernement-de-lontario ou contactez le service à la clientèle de Paiement de transfert Ontario, disponible du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h, à l'exception des jours fériés :

Téléphone : 416 325-6691 | Sans frais : 1 855 216-3090

TTY/Téléimprimeur (pour les personnes malentendantes) : 416 325-3408 |
Sans frais : 1 800 268-7095

Courriel : TPONCC@ontario.ca

Soutien aux demandeurs

Le personnel du ministère offrira un soutien supplémentaire pour aider les demandeurs potentiels en anglais et en français. Il s'agit notamment de répondre aux questions propres au programme à l'adresse youthengagement@ontario.ca et l'organisation de séances d'information de la communauté virtuelle sur la manière de demander du financement dans le cadre de l'initiative d'avancement professionnel. Pour de plus amples renseignements et pour vous inscrire à cette séance, veuillez consulter le site <https://www.ontario.ca/fr/page/possibilites-de-financement-offertes-par-le-gouvernement-de-lontario>.

Une séance d'information consacrée à la **troisième** initiative de financement dans le cadre du volet d'autonomisation économique du Plan d'action pour les jeunes Noirs aura lieu plus tard cet hiver. Veuillez consulter <https://www.ontario.ca/fr/page/possibilites-de-financement-offertes-par-le-gouvernement-de-lontario> pour les mises à jour.

3. Candidats admissibles

Les demandes peuvent être remplies par une seule organisation, ou au nom d'une coalition ou d'un partenariat. Toute coalition ou tout partenariat doit comprendre **au moins un** membre admissible (l'« **organisation principale** »).

L'**organisation principale** qui présente une demande de financement doit être une **entité juridique** (p. ex. organisme sans but lucratif, organisme à but lucratif, conseil,

Plan d'action pour les jeunes Noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme d'initiative pour l'avancement professionnel

association, bande des Premières nations, municipalité, université, collège, commission scolaire, etc.)

Remarque : Voir la **Partie 8 – section E** : Capacité des organisations pour plus de renseignements sur les organisations principales et partenaires.

Les personnes et les entités non juridiques **ne** sont **pas** admissibles.

Les demandeurs qui bénéficient actuellement d'un financement par l'entremise du Plan d'action pour les jeunes Noirs ne sont pas exclus du processus de demande.

Remarque : Les demandeurs **doivent** être des **employeurs et/ou des organisations sectorielles**¹ ou doivent être des **organisations ou institutions** qui sont dans un **partenariat ou une coalition** avec des employeurs et/ou des organisations sectorielles dans le but de réaliser l'initiative proposée. Voir la **Partie 5 – Organisations** : Pour de plus amples renseignements.

Services en français

Tous les demandeurs qui demandent à offrir des services dans les régions de la province désignées en vertu de la *Loi sur les services en français* (LSF), ou à l'échelle de la province, doivent démontrer leur capacité à offrir des services en français. Au minimum, les demandeurs **sélectionnés** devront garantir les éléments suivants :

- Offrir des services en français conformément au principe de l'offre active ou avoir un accord formel de recommandation en place pour rediriger les participants francophones vers un fournisseur de services offrant des services en français; et
- Soumettre un plan d'amélioration de la qualité des services en français, sous la forme fournie par la province, qui prévoit une stratégie d'amélioration sur trois ans.

Remarque : Si les demandeurs sélectionnés concluent une ou des ententes avec des fournisseurs de services tiers ou avec une ou des organisations partenaires, ils doivent intégrer une clause sur les services en français afin de garantir la capacité des services en français et que les services fournis sont conformes à la *Loi sur les services en français* (LSF).

Remarque : Voir [ici](#) pour de plus amples renseignements sur les 26 zones désignées françaises de l'Ontario. Voir la **Partie 8 – section E** : Capacité à fournir des services en français pour les responsabilités des demandeurs **sélectionnés**.

¹ Aux fins de l'initiative d'avancement professionnel, une « **organisation sectorielle** » est définie comme une organisation qui possède une expertise, fournit des services et/ou est en relation avec les employeurs d'un secteur/d'une industrie spécifique (p. ex., une association de commerces/d'entreprises, un syndicat).

4. Plan d'action pour les jeunes Noirs – volet d'autonomisation économique : Vue d'ensemble

Le Plan d'action pour les jeunes Noirs (PAJN) a été créé pour contribuer à réduire les disparités persistantes en matière de résultats pour les familles, les enfants et les jeunes noirs à tous les stades de la vie. L'approche « du berceau à la carrière » du PAJN considère le développement des compétences et de la carrière comme une étape essentielle de l'épanouissement à long terme.

Dans le cadre du budget 2020, [Le Plan d'action de l'Ontario pour la protéger, le soutien et la relance](#), le gouvernement de l'Ontario a annoncé de nouveaux investissements pour soutenir les programmes PAJN existants et pour améliorer le plan avec un **nouveau volet d'autonomisation économique** qui aidera les jeunes et les jeunes adultes noirs à réussir sur le plan social et économique.

Bien que les données à l'échelle de la province soient limitées, les preuves montrent ce qui suit :

- En Ontario, les jeunes Noirs âgés de 15 à 24 ans sont moins susceptibles d'être sur le marché du travail ou d'avoir un emploi, et plus susceptibles d'être sans emploi.²
- En 2016, bien que 94 % des jeunes Noirs âgés de 15 à 25 ans aient déclaré qu'ils aimeraient obtenir un diplôme de niveau baccalauréat ou plus, seuls 60 % pensaient en être capables.³
- Les Afro-Canadiens sont sous-représentés dans les secteurs clés à forte croissance. Par exemple, ils ont un taux de participation parmi les plus faibles dans les professions technologiques et font partie du groupe le moins bien rémunéré dans les entreprises technologiques au Canada.⁴
- En 2020, sur les 1 600 conseils d'administration de sociétés au Canada, seuls 13 membres étaient noirs, et seulement deux étaient des femmes noires.⁵
- En Ontario, seulement 15 % des petites et moyennes entreprises (PME) financées en 2017 étaient détenues par des minorités visibles.⁶

Si le PAJN est prometteur pour ce qui est de créer des passerelles vers l'emploi et de promouvoir les compétences dont les jeunes ont besoin pour lancer leur carrière, il reste encore beaucoup à faire. Nouveaux programmes ciblés, axés sur l'économie (p. ex., développement des compétences essentielles et techniques, possibilités d'emploi

² Statistique Canada (2016) : Les jeunes Noirs ont un taux de participation à la population active de 52,2 %, un taux d'emploi de 38,8 % et un taux de chômage de 25,7 %. Les taux comparables pour la population générale des jeunes sont respectivement de 60,2 %, 49,6 % et 17,6 %.

³ [Statistique Canada \(2020\)](#).

⁴ [Brookfield Institute for Innovation and Entrepreneurship \(2019\)](#).

⁵ [Diversity Institute \(2020\)](#).

⁶ [Statistique Canada \(2018\)](#).

Plan d'action pour les jeunes Noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme d'initiative pour l'avancement professionnel

de qualité, entrepreneuriat, ⁷ innovations sectorielles) aideront à fournir les soutiens dont les Ontariens noirs ont besoin pour surmonter les obstacles et leur permettre de participer équitablement à une économie tournée vers l'avenir.

Le terme « **noir** » est utilisé dans son sens le plus large pour refléter la diversité des ancêtres, des origines, des identités ethniques, des langues et des croyances religieuses des personnes d'origine africaine et antillaise. Ce terme est basé sur l'auto-identification, n'est pas mutuellement exclusif et est reconnu par Statistique Canada.

La participation des intervenants a permis de définir trois dimensions (ou « piliers ») de l'autonomisation économique essentielles au soutien des Ontariens noirs, ainsi que des énoncés de résultats et une vision globale pour orienter les programmes d'autonomisation économique dans le cadre du Plan d'action pour les jeunes Noirs :

***Vision** Les Ontariens noirs ont un accès équitable aux ressources économiques et à des possibilités de qualité, et ils sont outillés et habilités à participer pleinement à des collectivités prospères, durables et florissantes. La réussite à long terme pour les jeunes noirs comprend la richesse personnelle, la résilience économique, l'augmentation de la capacité d'agir et de l'influence, et l'amélioration du bien-être, ce qui permettra aux jeunes noirs de mieux contribuer – et de participer – à la prospérité économique de l'Ontario.*

Pilier	1. Renforcer le réseau de talents	2. Emplois et maintien de l'emploi	3. Diversifier les possibilités économiques
<i>La réussite dans le cadre de ce pilier se présentera comme suit :</i>	Les enfants et les jeunes noirs ont les compétences, les connaissances et le soutien nécessaires pour réussir à l'école et sur le marché du travail d'aujourd'hui et de demain.	Les jeunes et les jeunes adultes noirs bénéficient d'un soutien pour trouver et garder un travail ayant du sens, sûr et digne, en fonction de leurs compétences, de leur potentiel et de leurs aspirations professionnelles.	Les Ontariens noirs sont soutenus pour réussir en entrepreneuriat et pour créer des emplois.

Le volet « autonomisation économique » comprend **trois nouvelles initiatives de financement**, qui correspondent à chacun des trois piliers ci-dessus. Le financement suivra un processus de demande ouvert, compétitif et propre à l'initiative :

⁷ Aux fins de l'initiative d'avancement professionnel, le terme « **de qualité** » désigne les emplois et les carrières offrant un potentiel de rémunération élevé, des possibilités d'avancement et de développement professionnel à long terme, ainsi que des possibilités qui correspondent de manière significative aux expériences, aux objectifs, aux aspirations, au sens de la communauté et à l'objectif de l'individu, et qui offrent un environnement de travail sûr et favorable.

Plan d'action pour les jeunes Noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme d'initiative pour l'avancement professionnel

INITIATIVE DE FINANCEMENT	Lancement de carrière	Avancement professionnel	Réseaux sectoriels d'innovation
OUVERTURE	23 février 2022	9 mars 2022	23 mars 2022
DATE LIMITE	23 mars 2022	6 avril 2022	20 avril 2022

Pour de plus amples enseignements sur les initiatives de financement, y compris les prochaines séances d'information de la communauté virtuelle et d'autres mises à jour, veuillez consulter le site suivant <https://www.ontario.ca/fr/page/possibilites-de-financement-offertes-par-le-gouvernement-de-lontario>.

Principes directeurs

Les initiatives d'autonomisation économique du Plan d'action pour les jeunes noirs s'appuieront sur un **ensemble commun de principes directeurs** conformes à la vision du ministère en matière d'autonomisation économique :

1) Promouvoir la pertinence culturelle

Les initiatives aident les enfants, les jeunes et les jeunes adultes noirs à développer et à renforcer leur identité, leur culture et leur sentiment d'appartenance à leur communauté, ce qui constitue un facteur important pour atteindre leurs objectifs.

2) Célébrer l'excellence des communautés noires

Les initiatives cherchent des occasions de reconnaître les réalisations, les succès et les contributions des communautés noires de l'Ontario. La connaissance de la riche culture et de l'histoire des communautés noires de l'Ontario est mise en avant et célébrée.

3) Lutter contre le racisme envers les Noirs

Les initiatives s'emploient activement à combattre le racisme envers les Noirs historique et actuel et à créer des environnements encourageants et favorables à l'épanouissement des enfants, des jeunes et des jeunes adultes noirs.

4) Engagement des participants

Les personnes se considèrent comme des participants à part entière dans la création et la mise en œuvre de programmes et d'activités conçus pour les aider à réussir. Les participants collaborent activement à l'élaboration de stratégies visant à atteindre leurs objectifs et peuvent exercer un rôle et une influence dans leur vie et leur collectivité.

5. Initiative d'avancement professionnel : Vue d'ensemble

De la technologie financière⁸ aux STIM, les secteurs à fort potentiel⁹ contribuent à faire de l'Ontario un endroit où la nouvelle économie stimule la croissance économique, offre des perspectives d'emploi et de carrière, et désigne la province comme un lieu d'innovation continue.¹⁰ Avec une population de jeunes en pleine croissance et très instruite, l'Ontario a accès à un bassin de talents diversifié qui est prêt à être un moteur de croissance, aujourd'hui et à l'avenir.

Les jeunes et les jeunes adultes noirs continuent d'être sous-représentés dans ces espaces à fort potentiel, y compris dans les postes de direction.¹¹ Beaucoup d'entre eux n'ont pas un accès équitable aux **réseaux, aux soutiens en développement de carrière et aux ressources** qui aident leurs pairs non noirs à obtenir une carrière à long terme et un emploi rémunéré.¹²

Les employeurs du secteur privé ont indiqué que les jeunes Noirs, y compris ceux qui se trouvent déjà dans la filière de talent et d'emploi, peuvent bénéficier d'un soutien et de possibilités sur mesure pour les aider à trouver un emploi significatif correspondant à leurs aspirations professionnelles et personnelles, et à progresser et s'épanouir tout au long de leur carrière.¹³ Il est également important qu'ils aient accès à un soutien global qui tient compte de la diversité des expériences, des besoins et des points forts.

Cependant, les soutiens individualisés ne suffisent pas. Le racisme et la discrimination envers les Noirs peuvent limiter le nombre et l'éventail des professions accessibles aux jeunes et jeunes adultes noirs.¹⁴ Lorsqu'ils parviennent à trouver un emploi intéressant, les obstacles systémiques continuent d'avoir un impact négatif persistant sur leur désir et/ou leur capacité à conserver leur emploi ou à progresser dans leur carrière.¹⁵

⁸ La technologie financière est un nouveau secteur qui cherche à améliorer et à automatiser la prestation et l'utilisation des services financiers.

⁹ Aux fins de l'initiative d'avancement professionnel, on entend par « **fort potentiel** » la possibilité d'obtenir un emploi/une carrière de qualité dans un secteur/une industrie à forte croissance ou émergente. Le terme « **de qualité** » désigne les emplois et les carrières offrant un potentiel de rémunération élevé, des possibilités d'avancement et de développement professionnel à long terme, ainsi que des possibilités qui correspondent de manière significative aux expériences, aux objectifs, aux aspirations, au sens de la communauté et à l'objectif de l'individu, et qui offrent un environnement de travail sûr et favorable.

¹⁰ [Investissements Ontario \(2021\)](#).

¹¹ [Statistique Canada \(2020\)](#); [Cukier, Latif, Atputharajah, Parameswaran et Hon \(2020\)](#).

¹² [DasGupta, et al. \(2020\)](#) : par rapport aux demandeurs d'emploi non racisés, les demandeurs d'emploi noirs ont 30 % moins de chances de figurer dans un bassin de candidats grâce à leurs réseaux personnels.

¹³ Consultations du secteur privé [note de discussion].

¹⁴ Witherspoon, K. M., & Speight, S. L. (2009).

¹⁵ Anucha, et al. (2021) [projet de discussion]; [DasGupta, et al. \(2020\)](#) : 50 % des travailleurs noirs ont fait état d'une discrimination dans les processus de promotion, et 53 % des diplômés noirs ont déclaré avoir ressenti la nécessité d'adapter leur comportement au travail pour s'intégrer à un effectif non noir.

Plan d'action pour les jeunes Noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme d'initiative pour l'avancement professionnel

La création de conditions permettant aux jeunes et aux jeunes adultes noirs de s'épanouir dans des carrières à fort potentiel contribuera à établir des parcours individuels vers la réussite. Elle consolidera également la main-d'œuvre de l'Ontario, ce qui favorisera la croissance et la prospérité pour tous les Ontariens.

Une approche axée sur l'employeur apparaît comme un modèle prometteur.¹⁶ Les recherches menées aux États-Unis indiquent que les stratégies d'emploi dirigées par un secteur ou une industrie ont tendance à mener à des revenus plus élevés, à un travail plus constant, à une meilleure qualité d'emploi et à un plus grand optimisme chez les participants.¹⁷

En revanche, l'initiative d'avancement professionnel est conçue pour être axée sur l'employeur et/ou le secteur.¹⁸ Il s'agit d'aider les jeunes et les jeunes adultes noirs à **trouver et à conserver un emploi et à progresser dans les secteurs/industries à fort potentiel**. L'initiative vise également à améliorer l'environnement et les cultures de travail afin de créer les conditions qui permettront aux jeunes et aux jeunes adultes noirs de réussir sur le marché du travail.¹⁹

Services de base

L'initiative d'avancement professionnel financera des employeurs et/ou des organisations sectorielles (ou un partenariat/une coalition qui les inclut) pour fournir les services de base suivants en faveur des jeunes et des jeunes adultes noirs à différentes étapes de leur carrière/de leur parcours de vie.

Les demandeurs proposeront des activités dans le cadre de l'**un ou des deux services principaux**, ainsi que du **service complémentaire**, en fonction des possibilités et des besoins propres au secteur.

Services principaux :

Les demandeurs doivent soumettre une proposition qui comprend l'**un ou les deux** services principaux suivants :

1. Soutien à l'obtention d'un emploi permanent dans des secteurs à fort potentiel

Les activités que les demandeurs peuvent entreprendre pour réaliser ce service principal pourraient inclure, mais ne sont pas limitées à :

¹⁶ L'initiative d'avancement professionnel s'appuie sur les réussites et les leçons tirées de l'initiative sectorielle de lancement de carrière du Plan d'action pour les jeunes Noirs. Voir aussi : [Ontario360 \(2019\). Skills-Training Reform in Ontario: Creating a Demand-Driven Training Ecosystem.](#)

¹⁷ [Conway, Blair, Dawson et Dworak-Munoz \(2007\).](#)

¹⁸ Aux fins de l'initiative d'avancement professionnel, un « **secteur** » ou une « **industrie** » représente une catégorie d'entreprises axées sur un type similaire de bien ou de service (p. ex., les technologies de l'information, les services financiers, les sciences de la vie).

¹⁹ Anucha, et al. (2021) [projet de discussion].

Plan d'action pour les jeunes Noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme d'initiative pour l'avancement professionnel

- Offrir des expériences d'emploi qui mènent à des emplois permanents (p. ex., le placement professionnel, des stages, des apprentissages, etc.).
- Proposer des formations reconnues par le secteur et/ou l'obtention de titres de compétences permettant d'accéder à l'emploi (p. ex., des titres de compétences numériques pour les professions financières, des ateliers avec des experts du secteur).
- Aider les demandeurs d'emploi à trouver et à obtenir un emploi intéressant (p. ex., par l'entremise d'une aide à la mise en réseau, de la préparation aux entretiens, etc.).

2. **Soutiens pour le maintien des emplois et promotion des carrières/compétences dans les secteurs à fort potentiel**

Les activités que les demandeurs peuvent entreprendre pour réaliser ce service principal pourraient inclure, mais ne sont pas limitées à :

- Fournir des soutiens/possibilités propres au secteur/à l'industrie afin de combler les lacunes en matière de compétences/d'expérience ou d'accroître les possibilités d'avancement professionnel (p. ex., des ateliers de développement du Web, des programmes de leadership, la création de titres de compétences/le développement professionnel pour progresser dans un secteur/une industrie).
- Offrir des possibilités de créer et de renforcer les relations avec les employeurs, les pairs et les professionnels noirs/les membres de la communauté noire afin d'élargir les réseaux de carrière/de soutien et de fournir des expériences enrichissantes sur le lieu de travail (p. ex., soutien au réseautage, mentorat ou encadrement).

Service complémentaire :

Les demandeurs doivent soumettre une proposition qui comprend le service complémentaire suivant :

3. **Aides à la préparation des employeurs/secteurs** pour aider à créer les conditions permettant aux jeunes et aux jeunes adultes noirs de réussir sur le marché du travail, y compris la lutte contre le racisme envers les Noirs.

Les activités que les demandeurs peuvent entreprendre pour réaliser ce service complémentaire pourraient inclure, mais ne sont pas limitées à :

- Proposer des initiatives de formation/sensibilisation pour mieux équiper les employeurs afin qu'ils soutiennent les jeunes Noirs (p. ex., formation sur la culture du lieu de travail, formation sur le racisme envers les Noirs, ressources pour l'embauche et la rétention).
- Mettre en relation les employeurs avec les jeunes et les jeunes adultes noirs en tant que bassin d'employés potentiels, de stagiaires, etc. afin de créer une main-d'œuvre plus forte et plus diversifiée au sein d'un secteur/industrie (par exemple, événements, ateliers conjoints, possibilités de réseautage).

Plan d'action pour les jeunes Noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme d'initiative pour l'avancement professionnel

- Créer des possibilités sectorielles/industrielles pour les organisations/employeurs axés sur les Noirs afin qu'ils soient représentés, qu'ils établissent des liens, qu'ils renforcent leurs capacités et qu'ils démontrent leur leadership (p. ex., développement professionnel, participation à des espaces industriels, tels que des conférences).

Priorités

L'avancement professionnel donne la priorité aux initiatives qui offrent un **soutien et des possibilités significatives et intensives** aux jeunes et jeunes adultes noirs pour les aider à réussir dans des carrières à fort potentiel, plutôt qu'à celles qui offrent des expériences à court terme ou « légères » à un maximum de personnes.

Les demandeurs doivent démontrer clairement comment l'initiative qu'ils proposent correspond aux **priorités** de l'initiative d'avancement professionnel, qui sont les suivantes :

1. Créer des possibilités de carrières à fort potentiel, notamment :

- Les secteurs où **l'Ontario a possède un avantage concurrentiel** (p. ex., la fabrication de pointe, les sciences de la vie et la technologie).²⁰
- Les secteurs où **les Ontariens noirs sont sous-représentés** (p. ex., les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques [STIM], et les métiers spécialisés).
- Secteurs liés à un **potentiel de gain élevé** et à la **longévité** (p. ex., services financiers et/ou juridiques, construction).²¹
- Les secteurs où il y a une **pénurie de compétences actuelle ou à venir** (p. ex., l'automobile, l'environnement, l'hôtellerie, soins de santé).²²
- Des parcours professionnels avec des possibilités de **devenir propriétaire d'entreprise** (p. ex., l'entrepreneuriat).

2. Adopter une approche personnalisée et globale pour éliminer les obstacles à la rétention, à l'achèvement et à la réussite des programmes, notamment :

- Offrir une rémunération pour la participation à des possibilités d'emploi et d'avancement afin de lever les obstacles financiers à la participation au programme (p. ex., stages rémunérés, allocations pour la participation à des ateliers).
- Faciliter l'accès aux soutiens communautaires (p. ex., santé mentale/bien-être, mentorat individualisé) afin d'éliminer les obstacles à la vie familiale et de permettre aux participants de rester engagés et de réussir.

²⁰ [Investissements Ontario \(2021\)](#).

²¹ [Gouvernement du Canada \(2021\)](#). Guichet-Emplois : Domaines à revenu élevé.

²² [Flavelle, D. \(2020\) ECO Canada \(2020\)](#). *Défis et occasions du marché du travail en environnement au cours des dix prochaines années (2020)*; [Canadian Manufacturing \(2021\)](#); [The Canadian Business Journal \(2014\)](#).

3. **Fournir des soutiens personnalisés qui correspondent aux compétences, au potentiel et aux aspirations professionnelles des participants. Par exemple :**

- Des soutiens personnalisés pour faciliter les transitions professionnelles (p. ex., processus de candidature et d'entrevue, orientation sur le lieu de travail, renseignements relatifs à l'industrie pour soutenir la planification et l'avancement professionnel).
- Possibilités/soutiens qui ciblent/proposent d'autres voies d'accès à l'emploi, à la formation et à l'avancement professionnel/des compétences (p. ex., en tirant parti de l'éducation, de la formation ou des titres de compétences obtenus à l'étranger).

Pour de plus amples renseignements, voir : <https://youthrex.com/area-of-interest/autonomisation-economique-des-jeunes-noirs/>, y compris les meilleures pratiques et les modèles de programmes prometteurs. Les renseignements offerts dans le site Web n'ont pas été préparés pour l'usage de la province et représentent les points de vue et les opinions des créateurs originaux et ne représentent pas nécessairement ceux de la province.

Organisations

Les demandeurs sélectionnés seront des **employeurs et/ou des organisations sectorielles** ou feront partie d'un partenariat ou d'une coalition qui les inclut.

Les demandeurs sélectionnés devront également être **dirigés par des Noirs et/ou axés sur les Noirs**²³ ou faire partie d'un partenariat ou d'une coalition comprenant de telles organisations.

En outre, les demandeurs et/ou les organisations partenaires doivent démontrer les capacités et attributs suivants :

- Avoir une expertise en la matière, notamment :
 - Compréhension d'une industrie ou d'un secteur à fort potentiel, y compris les besoins des employeurs (p. ex., la « demande » de compétences actuelles et futures), les besoins des travailleurs (p. ex., l'« offre » dans le contexte des intérêts et des atouts des participants) et l'évolution des conditions du marché du travail (p. ex., une compréhension prospective du marché du travail).
 - Expérience de travail avec des jeunes et des jeunes adultes noirs/la population bénéficiaire spécifiée, et qualification et préparation pour

²³ Dans le cadre de l'initiative d'avancement professionnel, « dirigé par des Noirs » est défini comme un employeur ou une organisation qui a pour mandat de servir la communauté noire et qui est dirigée par des Noirs à tous les niveaux (personnel, direction, gouvernance). L'expression « axé sur les Noirs » désigne un employeur/une organisation qui offre des programmes et/ou des services adaptés à la culture, dont la direction comprend des dirigeants qui s'identifient comme Noirs et qui collabore régulièrement avec des employeurs/organisations dirigés par des Noirs.

Plan d'action pour les jeunes Noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme d'initiative pour l'avancement professionnel

fournir des soutiens adaptés aux participants, y compris des soutiens globaux.

- Expérience de la prestation de services et de soutiens liés à l'autonomisation économique (p. ex., emploi, formation, perfectionnement des compétences, acquisition de titres de compétences, mentorat, orientation professionnelle, etc.).
- Des relations existantes et/ou un plan clair pour développer des relations ou des partenariats avec des employeurs et d'autres intervenants clés du secteur.

Population bénéficiaire

Les initiatives admissibles soutiendront et créeront des possibilités pour les jeunes et/ou les jeunes adultes noirs²⁴ à différentes étapes de leur carrière/de leur parcours de vie (p. ex., lancement ou relance de leur carrière, transition de l'éducation vers l'emploi, amélioration des compétences/avancement).

Portée géographique

L'initiative d'avancement professionnel est accessible aux demandeurs de tout l'Ontario.

L'initiative d'avancement professionnel est disponible à l'échelle de la province, compte tenu de la prévalence de secteurs offrant de grandes possibilités à l'extérieur des zones desservies par le programme de PAJN, soit la région du Grand Toronto et de Hamilton, Ottawa et Windsor. Par exemple, la fabrication de pointe dans la région de Waterloo, la technologie à London et Guelph, l'exploitation minière à Sudbury.²⁵ Des renseignements sur les initiatives de financement 1 et 3 dans le cadre du volet d'autonomisation économique du Plan d'action pour les jeunes Noirs, y compris des renseignements sur la portée géographique et l'admissibilité, sont disponibles sur le site <https://www.ontario.ca/fr/page/possibilites-de-financement-offertes-par-le-gouvernement-de-lontario>.

En s'appuyant sur les preuves disponibles, les demandeurs sélectionnés **cibleront un secteur à fort potentiel et une ou plusieurs zones géographiques cibles** en Ontario et fourniront une justification claire de la façon dont l'initiative proposée répond à un besoin clair/présente des possibilités réelles pour les jeunes et les jeunes adultes noirs dans ce secteur dans la ou les zones géographiques proposées. Par exemple : pénurie de main-d'œuvre établie et possibilités de croissance dans un secteur concurrentiel; forte présence de l'industrie; reconnaissance de la région en tant que « plaque tournante » de l'industrie; correspondance aux initiatives économiques régionales.

²⁴ Aux fins de l'initiative d'avancement professionnel, les termes « jeunes » et « jeunes adultes » désignent les personnes âgées de 15 à 34 ans. Ces catégories sont conformes à celles de Statistique Canada et sont intentionnellement larges afin d'inclure des personnes qui peuvent se trouver à différentes étapes de leur cheminement de carrière ou de vie.

²⁵ [Destination Canada \(2018\). Leadership dans le secteur - Fabrication de pointe](#); [CBRE Research \(2020\). Scoring Canadian Tech Talent](#); [Investissements Ontario \(2021\)](#).

Plan d'action pour les jeunes Noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme d'initiative pour l'avancement professionnel

Bénéficiaires

Les demandeurs doivent démontrer leur compréhension des besoins de la population bénéficiaire qu'ils proposent en déterminant :

- Les étapes précises d'une trajectoire de carrière que l'initiative cherche à soutenir (p. ex., la transition d'un poste de débutant à un poste de niveau intermédiaire, la transition d'un stage à un emploi à temps plein) et la manière dont l'initiative proposée est ciblée sur ces étapes.
- Toutes les caractéristiques clés de la population cible qu'ils prévoient de servir (p. ex., les jeunes et les jeunes adultes qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEET),²⁶ les diplômés d'études postsecondaires, les parents qui travaillent, etc.) et comment l'initiative proposée sera adaptée à leurs expériences, besoins et forces uniques.²⁷

Résultats souhaités

Objectif à long terme

Les initiatives correspondront à l'objectif à long terme d'avancement professionnel : veiller à ce que **les jeunes et les jeunes adultes noirs bénéficient d'un soutien pour trouver et conserver un travail utile, sûr et digne, en fonction de leurs compétences, de leur potentiel et de leurs aspirations professionnelles.**

Résultats à long terme

Les demandeurs **doivent** cibler **au moins un des deux résultats à long terme suivants** auxquels leur initiative contribuera, conformément aux services de base décrits ci-dessus :

1. **Emploi** : Les jeunes et jeunes adultes noirs recherchent et réussissent dans un éventail de possibilités d'emploi de qualité.
2. **Rétention et mobilité** : Les jeunes et jeunes adultes noirs conservent leur emploi et progressent dans leur carrière.

<p>Remarque : Les demandes seront évaluées en fonction de leur capacité à démontrer comment l'initiative proposée aidera à progresser vers le(s) résultat(s) sélectionné(s). Bien qu'il puisse y avoir un chevauchement des approches et/ou activités pertinentes</p>
--

²⁶ Les jeunes NEET sont des jeunes (généralement âgés de 15 à 29 ans) qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEET). Les jeunes NEET peuvent être soit sans emploi, soit ne pas faire partie de la population active ([Organisation de coopération et de développement économiques](#)).

²⁷ Cela peut inclure la prise en compte d'identités et d'expériences sociales croisées (p. ex., la race/l'ethnicité, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, les antécédents religieux, les handicaps, les besoins spéciaux, les jeunes en conflit avec la loi, les jeunes pris en charge par une société d'aide à l'enfance ou quittant celle-ci).

pour atteindre chaque résultat, il n'y a pas d'avantage concurrentiel à sélectionner les deux résultats aux fins de cette demande.

En outre, les demandeurs sont **tenus de** démontrer comment leur initiative contribuera à créer les conditions permettant aux jeunes et aux jeunes adultes noirs de réussir sur le marché du travail, notamment en s'attaquant au racisme envers les Noirs, conformément au service de base complémentaire.

Les demandeurs sélectionnés devront participer aux efforts de suivi et de mesure du rendement en faisant rapport sur les résultats et les mesures qu'ils ont choisis en matière de sentiment d'appartenance à l'aide d'indicateurs normalisés qui seront définis dans l'accord de financement gouvernemental, en plus des résultats des services de base qui ont trait aux éléments suivants :

- Nombre de bénéficiaires servis;
- Les données démographiques des bénéficiaires; et
- Création de postes équivalents temps plein (ETP).²⁸

Remarque : Dans la mesure du possible, les demandeurs sélectionnés devront établir des données de base pour les bénéficiaires directs dès le début de la prestation de services afin de démontrer les progrès accomplis vers leur(s) résultat(s).

Remarque : Les demandeurs sélectionnés devront recueillir des renseignements personnels auprès des participants, y compris des renseignements sur la race, tout au long de la mise en œuvre de l'initiative. Les demandeurs sélectionnés auront mis en place des politiques pour protéger les renseignements personnels et la vie privée de leurs participants, et sont responsables de la confidentialité, du respect de la vie privée et de la sécurité des renseignements qu'ils recueillent auprès des participants et de toutes les autres personnes qu'ils servent lors de la mise en œuvre de l'initiative, conformément aux lois, règlements, politiques et meilleures pratiques. Veuillez consulter les [Normes de données sur le racisme de l'Ontario](#) pour obtenir de plus amples renseignements, y compris les étapes à suivre pour la collecte, la gestion et l'utilisation des données.

6. Évaluation des critères de demande

Un comité de sélection, qui peut comprendre des membres de l'extérieur de la fonction publique de l'Ontario, examinera et évaluera les demandes en fonction des critères d'évaluation ci-dessous afin de formuler des recommandations pour le financement de l'initiative.

²⁸ Désigne le nombre de nouveaux postes ETP nets créés pour soutenir la mise en œuvre de l'initiative.

Plan d'action pour les jeunes Noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme d'initiative pour l'avancement professionnel

D'autres critères, tels que la diversité culturelle et linguistique et la répartition géographique des services/supports dans la province, seront également pris en compte dans le cadre du processus d'examen et de sélection du ministère.

Voir la **Partie 8 – Remplir le formulaire de demande** – pour plus de détails sur la façon de remplir chaque section.

CRITÈRES	PONDÉRATION
<p>Approche proposée</p> <ul style="list-style-type: none"> • La demande cible un secteur à fort potentiel et une ou plusieurs zones géographiques cibles en Ontario, et décrit clairement comment l'initiative proposée répond aux besoins/présente des possibilités pour les jeunes et les jeunes adultes noirs, en s'appuyant sur des recherches et des preuves, le cas échéant. • La demande décrit clairement les activités proposées pour fournir un ou les deux services de base principaux et démontre comment elles correspondent aux possibilités et aux besoins précis du secteur. • La demande explique clairement comment l'initiative proposée contribuera à créer les conditions permettant aux jeunes et aux jeunes adultes noirs de réussir sur le marché du travail, notamment en s'attaquant au racisme envers les Noirs, conformément au service de base complémentaire. • La demande décrit comment l'initiative proposée est significative et intensive, et démontre clairement comment elle correspond aux priorités de l'initiative d'avancement professionnel. • La demande détermine clairement les populations bénéficiaires cibles et la manière dont l'initiative proposée est adaptée pour répondre à leurs expériences, besoins et forces uniques, et est ciblée sur une ou plusieurs étapes précises de la trajectoire de carrière. • La demande comporte des activités et des résultats clairement définis, guidés par les principes directeurs du PAJN en matière d'autonomisation économique. La demande fournit des exemples concrets de la manière dont les principes directeurs influencent la conception et la réalisation de l'initiative. • La demande comprend au moins un des résultats à long terme du PAJN en matière d'autonomisation économique (c.-à-d. l'emploi et/ou la rétention et la mobilité); les relations entre les activités de l'initiative et les résultats attendus sont claires et étayées par des preuves; la demande démontre clairement comment l'initiative proposée contribuera à l'atteinte de ses résultats. • La demande comprend un modèle logique clairement élaboré (voir Partie 8 – Section G : Question 10; et l'annexe) avec une 	<p>50 %</p>

Plan d'action pour les jeunes Noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme d'initiative pour l'avancement professionnel

<p>correspondance entre les intrants, les activités, les extrants et les résultats. Les résultats à long terme du PAJN en matière d'autonomisation économique sont inclus dans le modèle logique.</p>	
<p>Mesures et rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les demandeurs démontrent une capacité suffisante pour entreprendre des activités de rapport et de mesure en rapport avec l'initiative proposée. • La demande prend clairement en compte la manière dont la capacité de production de rapports et de mesure sera exploitée pour soutenir des activités précises pertinentes pour l'initiative de développement professionnel (p. ex., les résultats des services de base définis par le ministère, les données de base pour les bénéficiaires directs). 	<p>15 %</p>
<p>Réalisation de l'initiative</p> <ul style="list-style-type: none"> • La demande énumère toutes les organisations partenaires pertinentes et fournit une brève description de leurs rôles, responsabilités et contributions attendues. • Le plan de travail de l'initiative décrit les principales activités qui seront réalisées dans un délai raisonnable. Les risques potentiels (y compris ceux associés à la COVID-19) sont établis, et des stratégies d'atténuation sont fournies. • Le budget est raisonnable et correspond à la description de l'initiative, aux activités, aux produits et aux résultats. 	<p>10 %</p>
<p>Capacité de l'organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • La demande démontre que les demandeurs sont liés au secteur à fort potentiel établi dans la demande, qu'ils ont une compréhension approfondie des tendances pertinentes et qu'ils sont capables de faciliter les connexions avec les employeurs et autres intervenants clés du secteur. • La demande démontre l'expérience et la capacité des demandeurs à mettre en œuvre des initiatives de portée et d'objectifs comparables au profit des jeunes et des jeunes adultes noirs (p. ex., le leadership noir dans la gouvernance, la conception et la mise en œuvre des services et des initiatives). • La demande démontre que les demandeurs possèdent des antécédents pertinents, notamment une expérience des initiatives liées à l'autonomisation économique, y compris l'emploi et le maintien dans l'emploi, ainsi que la capacité à fournir un soutien personnalisé et global. • S'il y a lieu, la demande fournit suffisamment de renseignements pour que le ministère puisse déterminer si le ou les demandeurs ont la capacité d'offrir des services en français ou s'ils renverront à un fournisseur de services offrant des services en français, ou s'ils ont démontré un plan clair pour s'assurer que les services en 	<p>15 %</p>

Plan d'action pour les jeunes Noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme d'initiative pour l'avancement professionnel

français seront disponibles au moment de la prestation des services.	
Renseignements additionnels <ul style="list-style-type: none">• Deux lettres de soutien démontrant clairement le lien ou la connaissance du demandeur avec le secteur cible établi dans la demande et sa capacité à contribuer à des résultats positifs pour les jeunes et/ou les jeunes adultes noirs grâce à l'initiative proposée (voir Partie 8 – Section K pour plus de détails).	10 %

7. Financement

Les coûts réels seront déterminés et négociés avec chaque demandeur sélectionné, mais le montant maximal du financement disponible pour chaque initiative d'avancement professionnel est de **625 000 \$ par exercice complet**.

Le financement peut être demandé pour un maximum de deux ans (2022-2023 à 2023-2024). Le montant du financement pour la première année de l'initiative (2022-2023) doit être calculé au prorata à partir de la date de début de l'initiative, mais peut inclure les coûts associés au **démarrage** de l'initiative.

Il est prévu que les demandeurs sélectionnés commencent à fournir des services à le **printemps/l'été 2022**. Le budget de la première année (2022-23) devrait tenir compte de cette date de début prévue.

Le ministère ne garantit pas que les demandeurs sélectionnés recevront le montant du financement demandé.

Coûts admissibles

Les coûts admissibles sont les postes budgétaires directement liés à la prestation de l'initiative d'avancement professionnel. Cela peut inclure :

- Salaires et avantages
- La réalisation du programme, y compris les coûts associés à ce qui suit :
 - Démarrage de la première année
 - Fournitures, matériel, équipement, plateformes en ligne, etc.
 - Possibilités et soutien liés à l'avancement professionnel (p. ex., activités de développement des compétences, aides à l'orientation professionnelle et au marché du travail dans le cadre du programme et après le programme, etc.)
 - Activités de participation des employeurs (p. ex., ateliers, possibilités de réseautage pour les jeunes et les employeurs, etc.)
 - Activités de mentorat et d'établissement de relations (p. ex., mise en relation de jeunes Noirs et de professionnels)
 - Soutien global (p. ex., personnel pour répondre aux besoins individuels des participants, orientation, etc.)

Plan d'action pour les jeunes Noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme d'initiative pour l'avancement professionnel

- Rémunération des participants/clients (p. ex., les salaires ou les allocations pour les participants/clients)
- Équipement lié à la carrière/à l'emploi pour les participants/clients (p. ex., ordinateurs portables/logiciels, etc.)
- Services des locaux
- Déplacements, recrutement et formation du personnel
- Administration centrale

Les coûts doivent être raisonnables et nécessaires à l'achèvement et à la mise en œuvre de l'initiative. En général, le ministère approuve les coûts d'administration centrale qui représentent jusqu'à 10 % du budget total.

Coûts inadmissibles

Les dépenses qui ne sont pas directement liées à la prestation de l'initiative d'avancement professionnel du Plan d'action pour les jeunes Noirs, à l'exception des coûts d'administration centrale alloués, ne sont pas admissibles au financement. Cela inclut toutes les dépenses d'investissement majeures, telles que l'acquisition de terrains/bâtiments.

Responsabilité

- Une demande doit être soumise par un seul demandeur admissible ou une seule organisation principale, qui travaille avec une coalition ou un partenariat. Si une demande est sélectionnée pour le financement, ce demandeur admissible unique ou l'organisme responsable sera le signataire de l'accord de financement avec la province et sera établi comme le bénéficiaire du financement.
- Si une demande contient des coalitions ou des partenariats, une organisation principale doit assumer l'entière responsabilité de la demande et, si elle est sélectionnée, elle sera chargée de remplir toutes les obligations énoncées dans l'accord de financement gouvernemental.
- La distribution de tout financement est assujettie à la négociation réussie d'un accord de financement entre le demandeur admissible unique ou l'organisme principal et la province, qui établira les conditions régissant les fonds, les exigences en matière de rapports, de rendement et de responsabilité.
- Les demandeurs sélectionnés devront :
 - Être responsable devant le ministère de toutes les sommes et de tous les éléments du service et être l'autorité décisionnelle finale parmi les organisations partenaires pour l'initiative dans le cadre de l'accord de financement.
 - Gérer leur plan de mise en œuvre afin de satisfaire aux exigences et aux jalons en matière de rapports financiers et de reddition de comptes, comme indiqué dans l'accord de financement.

Plan d'action pour les jeunes Noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme d'initiative pour l'avancement professionnel

- Être responsable de la réception, de l'administration et de l'allocation des fonds à toute organisation partenaire conformément aux exigences de leurs accords avec les organisations partenaires.
- Être responsable de la mesure des résultats et de la communication de leurs rendements, comme l'exige leur accord de financement.
- Rendre compte au ministère, comme l'exige l'accord de financement.
- Le financement sera octroyé en versements selon un calendrier de paiement précis qui fait partie de l'accord de financement. L'octroi du financement dépendra du respect par le bénéficiaire du financement de toutes les exigences de l'accord de financement avec le ministère.

8. Remplir le formulaire de demande

La demande pour l'initiative d'avancement professionnel **doit être remplie** à l'aide du formulaire de demande situé sur la plateforme PTO.

- Section A – Renseignements sur l'organisation
- Section B – Coordonnées de l'organisation
- Section C – Coordonnées de la personne-ressource pour la demande
- Section D – Renseignements sur le paiement de l'organisation
- Section E – Capacité de l'organisation
- Section F – Organisations partenaires
- Section G – Renseignements sur l'initiative
- Section H – Plan de travail de l'initiative
- Section I – Budget
- Section J – Mesure du rendement
- Section K – Lettres de soutien
- Section L – Modalités et conditions
- Section M – Déclaration/Signature

En plus de remplir les sections ci-dessus, les demandeurs doivent également soumettre toutes les pièces jointes suivantes :

- Preuve du statut d'entité juridique (p. ex., certificat de constitution, certificat d'enregistrement).
- Modèle logique (voir **annexe** pour le modèle).
- Deux lettres de soutien.

Veillez remplir les sections suivantes, en répondant aux questions de chaque section dans les limites de caractères indiquées dans le formulaire de demande.

Le ministère se réserve le droit de ne pas accepter les demandes incomplètes.

La **Section A** : Renseignements sur l'organisation et la **Section B** : Coordonnées de l'organisation seront préremplies en fonction des renseignements relatifs au compte de votre organisation dans PTO. Veuillez consulter les instructions générales de PTO pour accéder au compte de votre organisation et le mettre à jour
[:ontario.ca/fr/page/obtenir-du-financement-du-gouvernement-de-lontario](http://ontario.ca/fr/page/obtenir-du-financement-du-gouvernement-de-lontario).

Remplissez la **Section C** : Coordonnées de la personne-ressource pour la demande et la **Section D** : Renseignements sur le paiement de l'organisation, comme indiqué sur le formulaire de demande.

Section E : Capacité de l'organisation

Cette section demande des renseignements sur l'**organisation principale et sur toute organisation partenaire, le cas échéant** :

- L'**organisation principale** est l'organisation signataire de l'accord de financement gouvernemental pour la prestation de services dans le cadre de l'initiative d'avancement professionnel.
- Les **organisations partenaires** sont des organisations qui jouent un rôle de codirection, de collaboration ou de soutien dans la prestation des services décrits dans l'accord de financement gouvernemental. Les organisations partenaires peuvent avoir des accords formels ou informels entre elles et/ou avec l'organisation principale, qui peuvent être décrits dans un protocole d'entente (PE) ou un autre contrat. Le ministère n'aura pas de relation contractuelle avec une quelconque organisation partenaire.
 - Voir la **Partie 8 – Section F** pour plus de détails.

Question 1 : Décrivez l'activité principale ou le domaine d'activité du demandeur (2 000 caractères maximum)

- Quel est le mandat/la vision de base du demandeur, ses principaux objectifs et buts et quels sont les bénéficiaires qu'il sert?

Question 2 : Secteur à fort potentiel (500 caractères maximum)

- Indiquez le secteur à fort potentiel dans lequel le demandeur a de l'expérience/des relations.

Question 3 : Expérience du demandeur (3 000 caractères maximum)

- Énumérez et décrivez l'expérience du demandeur dans le secteur à fort potentiel indiqué à la question 2.
- Énumérez et décrivez toute expérience pertinente que le demandeur possède dans la prestation de services et de soutiens ayant une portée (p. ex.,

Plan d'action pour les jeunes Noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme d'initiative pour l'avancement professionnel

autonomisation économique, services intensifs), des objectifs (p. ex., emploi, rétention, amélioration des compétences, etc.) et des bénéficiaires (p. ex., jeunes et jeunes adultes noirs) comparables.

- Incluez tous les services ou initiatives antérieurs pertinents auxquels le demandeur a participé, en accordant une attention particulière à ceux qui ciblaient les jeunes et jeunes adultes noirs.
- Indiquez dans quelle mesure le leadership noir peut être ou sera présent dans la gouvernance, la conception et la prestation des services ou des initiatives du demandeur.
- Décrivez brièvement toute relation existante et/ou un plan clair pour développer des relations ou des partenariats avec des employeurs et d'autres intervenants clés du secteur.

Question 4 : Capacité à fournir des services en français (1 000 caractères maximum)

- Indiquez si vous proposez d'offrir des services en français dans l'une des 26 [régions désignées de la province](#) ou à l'échelle de la province.
- Si **oui**, indiquez et décrivez brièvement la capacité du demandeur à fournir une offre active de services en français ou à fournir un renvoi formel à un fournisseur de services offrant des services en français à tout participant potentiel qui demande des services en français.
- Si le demandeur ne dispose pas actuellement de cette capacité, veuillez décrire les mesures que vous avez mises en place ou un plan clair pour garantir que les services en français seront disponibles au moment de la prestation du service.

Remarque : L'offre active de services en français est l'ensemble des mesures visant à assurer que les services en français sont visibles, facilement disponibles, accessibles, publicisés et de qualité équivalente aux services offerts en anglais, et s'applique à toutes les dimensions de la prestation de services (p. ex. au téléphone, en personne, signalisation, site Web, matériel virtuel et imprimé, communications, événements et tout contrat avec des tiers).

Remarque : Les demandeurs **sélectionnés** offrant des services en anglais devront élaborer un plan d'amélioration de la qualité des services en français, sous la forme fournie par la province, avec une stratégie d'amélioration sur trois ans.

Section F : Organisations partenaires

- À l'aide du tableau fourni, veuillez énumérer **toutes les organisations partenaires** qui se sont engagées à participer à l'initiative proposée, en expliquant brièvement pourquoi chaque organisation énumérée est impliquée dans l'initiative et comment le fait de travailler/collaborer avec cette organisation améliorera la réalisation de l'initiative et les résultats.

Plan d'action pour les jeunes Noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme d'initiative pour l'avancement professionnel

- Les organisations partenaires indiquées doivent être engagées et conscientes de leur rôle dans l'initiative.

Nom de l'organisation partenaire	Personnes-ressources	Quelle sera la contribution de ce partenaire? (financier ou non financier)	Décrivez comment le fait de travailler / collaborer avec ces organisations améliorera l'exécution / les résultats de l'initiative

Section G : Renseignements sur l'initiative

Question 1 : Nom de l'initiative (250 caractères maximum)

- Donnez un nom court et descriptif qui permettra d'identifier facilement l'initiative.

Question 2 : Zone géographique

- Indiquez dans quelle(s) zone(s) géographique(s) l'initiative proposée sera mise en œuvre.
- En s'appuyant sur des preuves, lorsqu'elles sont disponibles, fournissez une justification claire de la manière dont l'initiative proposée répond à un besoin clair/présente des occasions réelles pour les jeunes et les jeunes adultes noirs dans le secteur à fort potentiel ciblé dans les zones géographiques proposées (p. ex., pénuries de main-d'œuvre et possibilités de croissance ciblées; forte présence de l'industrie; reconnaissance de la zone comme une plaque tournante de l'industrie; correspondance aux initiatives économiques régionales, etc.

Question 3 : Population bénéficiaire (2 000 caractères maximum)

- Indiquez les bénéficiaires cibles précis que votre initiative servira, y compris les renseignements sur les étapes précises de la trajectoire de carrière que l'initiative cherche à soutenir (p. ex., la transition d'un poste de débutant à un poste de niveau intermédiaire, la transition d'un stage à un emploi à temps plein, etc.), et toutes les caractéristiques clés des bénéficiaires (p. ex., les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation [NEET], les diplômés de l'enseignement postsecondaire, les parents qui travaillent, etc.).
- Décrivez comment l'initiative proposée sera adaptée aux expériences, besoins et forces uniques des bénéficiaires cibles.

Question 4 : Durée de financement demandée

- Indiquez la durée de financement demandée (entre 1 et 2 ans).

Question 5 : Financement total demandé

- Indiquez le montant total du financement demandé pour la durée du financement.

Remarque : Les coûts réels seront déterminés et négociés avec chaque demandeur sélectionné, mais le montant maximal du financement disponible pour chaque initiative d'avancement professionnel est de **625 000 \$ par exercice complet**. Le financement peut être demandé pour un maximum de deux ans (2022-23 à 2023-24).

Le montant du financement pour la première année de l'initiative (2022-23) doit être calculé au prorata de la date de début de l'initiative, mais peut inclure les coûts associés au **démarrage** de l'initiative.

Il est prévu que les demandeurs sélectionnés commencent à fournir des services à le **printemps/l'été 2022**.

Question 6 : Coût total de l'initiative

- Si le coût total de l'initiative dépasse le montant demandé, veuillez indiquer d'autres sources de financement dans votre budget.

Question 7 : Résumé de l'initiative (500 caractères maximum)

- Veuillez fournir un résumé complet de votre initiative. Si l'initiative est sélectionnée, le ministère peut inclure cette description sur son site Web.

Question 8 : Résultat(s) sélectionné(s)

- Indiquez auquel des deux résultats à long terme de l'autonomisation économique du Plan d'action pour les jeunes Noirs (c.-à-d. l'**emploi** et/ou la **rétenion et la mobilité**) votre initiative proposée contribuera.

Rappel : Les demandeurs doivent choisir **au moins un des** deux résultats à long terme.

Question 9 : Création des conditions de réussite dans la population active (1 000 caractères maximum)

- Décrivez comment l'initiative contribuera à créer les conditions permettant aux jeunes et aux jeunes adultes noirs de réussir sur le marché du travail, y compris la lutte contre le racisme envers les Noirs.

Question 10 : Modèle logique

- À l'aide du tableau fourni en **annexe**, veuillez fournir une représentation visuelle de la manière dont votre initiative proposée est censée fonctionner, y compris :
 - **INTRANTS** : Ce qui est *investi* dans l'initiative ou ce qui est *disponible* pour les activités de l'initiative, comme le personnel, les bénévoles, le temps, l'argent, la technologie et les partenariats.
 - **ACTIVITÉS** : Ce qui sera *fait* dans le cadre de l'initiative. Par exemple, des séances de formation en classe, des stages rémunérés/possibilités de stages, les rencontres entre participants et employeurs.
 - **EXTRANTS** : Produits ou services *produits par les activités* et les personnes ciblées. Par exemple, le nombre de participants qui terminent le programme, le nombre de participants qui effectuent des stages/stages rémunérés, le nombre d'employeurs qui embauchent les participants à la fin du programme.
 - **RÉSULTATS** : Les changements qui se produisent à la suite d'activités. Les demandeurs sont encouragés à inclure des **résultats à court et moyen terme** pour leur initiative qui soutiennent les résultats à long terme. Le modèle logique **doit inclure les résultats à long terme de l'autonomisation économique du Plan d'action pour les jeunes Noirs sélectionnés à la question n° 8.**

Exemple de modèle logique

INTRANTS	ACTIVITÉS	EXTRANTS	RÉSULTATS
Exemple : Financement pour : <ul style="list-style-type: none"> • Coordinateur du programme (1 ETP) • Travailleur de soutien global (1 ETP) • Rémunération des participants • Équipement personnel de protection du participant (c.-à-d., chaussures, lunettes, 	**Exemple** : Sensibilisation et recrutement des jeunes (par l'entremise d'envois de courriels, d'ateliers, de distribution de dépliants, d'affichage dans les réseaux). Les jeunes participants ont des réunions hebdomadaires individuelles avec un travailleur de soutien pour établir	**Exemple** : 50 jeunes participants inscrits. Tous les jeunes participants ont un plan global individualisé pour répondre à leurs besoins. Tous les jeunes participants et les employés des partenaires concernés suivent l'orientation du programme.	**Exemple** : À court terme : Les jeunes participants acquièrent des compétences en vue d'une transition vers l'emploi. À moyen terme : Les jeunes participants acquièrent une expérience professionnelle importante qui répond à leurs besoins.

Plan d'action pour les jeunes Noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme d'initiative pour l'avancement professionnel

<p>couvre-chef, gants, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transport des participants (c.-à-d., jetons) • Assurance pour la sécurité sur le lieu de travail <p>Partenariat avec un secteur/une industrie à fort potentiel</p> <p>Accès à un espace dédié pour les formations et les ateliers.</p>	<p>un plan personnalisé.</p> <p>Orientation des jeunes participants.</p> <p>Orientation des partenaires de l'industrie (employeurs).</p> <p>Formation à la sécurité pour les jeunes participants (p. ex., SIMDUT, santé et sécurité sur le lieu de travail, premiers soins, etc.) avant le stage.</p> <p>Des « TedTalks » en personne, animés par des travailleurs de métiers certifiés.</p> <p>Mise en relation des participants et stages.</p> <p>Formation contre le racisme envers les Noirs pour les employés et la direction.</p> <p>Ateliers de développement professionnel pour les jeunes participants.</p>	<p>Tous les participants reçoivent une formation à la sécurité avant leur stage.</p> <p>Les jeunes participants participent à trois « TedTalks » sur des sujets portant sur l'industrie.</p> <p>100 % des jeunes participants obtiennent un stage rémunéré.</p> <p>Tout le personnel des partenaires de l'industrie, y compris la direction, suit une formation sur le racisme envers les Noirs.</p> <p>Tous les jeunes participants suivent trois ateliers de développement professionnel.</p>	<p>[OBLIGATOIRE] Long terme : Les jeunes et jeunes adultes noirs recherchent et réussissent dans un éventail de possibilités d'emploi de qualité.</p> <p><i>[Plan d'action pour les jeunes noirs - autonomisation économique à long terme - Résultat #1 – Emploi].</i></p>
--	--	---	---

- Les demandeurs peuvent choisir d'utiliser et de télécharger un autre format pour présenter le modèle logique, tel qu'un diagramme ou une autre représentation

Plan d'action pour les jeunes Noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme d'initiative pour l'avancement professionnel

visuelle de l'initiative, si tous les éléments requis (intrants, activités, extrants, résultats) sont inclus.

- Veuillez noter que toutes les demandes doivent être accompagnées d'un modèle logique pour que le financement soit pris en compte.

Remarque : Des conseils supplémentaires sur les modèles logiques, y compris des exemples de modèles et de définitions, sont disponibles sur le [site Web](#) de Youth Research & Evaluation eXchange (YouthREX). D'autres exemples de modèles logiques sont disponibles sur le [site Web](#) de Santé publique Ontario.

Question 11 : Description de l'initiative (3 000 caractères maximum)

Cette question vous demande de fournir des renseignements détaillés sur les principales caractéristiques de l'initiative que vous proposez et sur son fonctionnement, y compris ses correspondances aux priorités de l'initiative d'avancement professionnel :

- À l'aide de preuves, démontrez comment l'initiative proposée répond aux tendances du secteur à fort potentiel ciblé en Ontario (p. ex. besoins des employeurs, besoins des travailleurs, conditions du marché du travail).
- Décrivez comment l'initiative proposée et les activités associées correspondent à **un ou deux services de base principaux, ainsi qu'au service de base complémentaire** (c.-à-d. les aides pour obtenir un emploi permanent ET/OU l'aide pour le maintien de l'emploi/pour l'avancement professionnel/les compétences ET le soutien à la préparation des employeurs/du secteur) et démontrez comment elles correspondent aux possibilités et les besoins du secteur.
- Décrivez comment l'initiative proposée permettra de fournir des services significatifs et intensifs, y compris un soutien global.
- Décrivez comment l'initiative proposée répond aux priorités de l'initiative d'avancement professionnel (c.-à-d., créer des voies d'accès à des carrières offrant de grandes possibilités, approche personnalisée et globale pour éliminer les obstacles à la rétention, à l'achèvement et à la réussite du programme, soutiens personnalisés qui correspondent aux compétences, au potentiel et aux aspirations professionnelles des participants). Si l'initiative ne correspond pas à l'une ou à plusieurs priorités, veuillez fournir une justification, étayée par des preuves, de cet écart.
- Décrivez les risques, les défis ou les obstacles que vous anticipez lors de la mise en œuvre de l'initiative proposée (y compris les impacts potentiels de la COVID-19) et les stratégies d'atténuation prévues que vous appliquerez pour garantir des résultats positifs.

Question 12 : Respect des principes directeurs du volet économique du Plan d'action pour les jeunes Noirs (1 000 caractères maximum)

- Décrivez comment l'initiative proposée correspond à l'ensemble des principes directeurs communs du volet autonomisation économique du Plan d'action pour les jeunes Noirs (voir page 5). Si l'initiative ne correspond pas à l'un ou plusieurs

Plan d'action pour les jeunes Noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme d'initiative pour l'avancement professionnel

des principes, les demandeurs doivent clairement expliquer pourquoi dans leur demande et indiquer comment la qualité et l'intégrité de la programmation seront assurées.

Section H : Plan de travail de l'initiative

- Veuillez remplir le plan de travail fourni, en indiquant les **principales étapes** prévues pour les deux premières années, le cas échéant, de votre initiative.
 - Le plan de travail doit fournir un **aperçu des événements clés** et servir de **feuille de route complète**.

Rappel : Il est prévu que les demandeurs sélectionnés commencent à fournir des services à **le printemps/l'été 2022**.

Section I : Budget

Remarque : Pour les définitions des droites budgétaires individuelles, veuillez consulter les instructions du formulaire de demande de PTO.

- Fournissez un budget pour l'initiative proposée dans le tableau fourni.
 - À titre de rappel, le budget doit correspondre aux INTRANTS fournis dans votre modèle logique.
- Pour les initiatives pluriannuelles, indiquez le montant demandé par année (les coûts peuvent être égaux sur des exercices complets).
 - **Budget proportionnel pour la première année (2022-23)**, avec une date de début prévue au plus tôt en mai 2022 (Remarque : cela ne garantit pas que l'initiative commencera en mai 2022).
 - Le montant du financement pour la **première année** peut inclure les coûts associés au **démarrage de l'initiative**.
- Examinez les « coûts admissibles » (**partie 7**) pour vous assurer que les dépenses indiquées sont admissibles.

Remarque : Il peut être demandé aux demandeurs d'ajuster l'échelle de leur budget proposé, comme condition de financement.

Remarque : L'exercice financier de la province commence le 1er avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante. La première année de l'initiative commence le 1^{er} avril 2022 et se termine le 31 mars 2023. La deuxième année de l'initiative commence le 1^{er} avril 2023 et se termine le 31 mars 2024.

Section J : Mesure de rendement (1 000 caractères maximum)

Plan d'action pour les jeunes Noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme d'initiative pour l'avancement professionnel

- Décrivez la capacité du demandeur à collecter des données, à mesurer le rendement et à produire des rapports, notamment :
 - Toute expérience pertinente de votre organisation en matière de collecte de données sur les programmes, de suivi et de production de rapports sur les mesures de rendement et/ou d'évaluation des programmes (c.-à-d. comment l'organisation a mesuré, rapporté et partagé l'impact des programmes/les leçons apprises; les compétences transférables qui démontrent que l'organisation est prête à entreprendre des activités de rapport et de mesure);
 - Outils (p. ex., enquêtes, logiciels) ou méthodes (p. ex., gestion de cas, suivi administratif) que votre organisation a utilisés pour soutenir la collecte de données, la mesure du rendement et l'établissement de rapports; ou état de préparation pour établir/adopter des outils et méthodes précis.
- Décrivez comment vous tirerez parti des capacités existantes pour soutenir les activités précises de rapport et de mesure liées à l'initiative proposée (p. ex., les résultats des services de base définis par le ministère, les données de référence pour les bénéficiaires directs).

Section K : Lettres de soutien

Veillez fournir **deux (2) lettres de soutien** qui indiquent ce qui suit :

- Le lien entre le demandeur et un secteur cible indiqué dans la demande, ou la connaissance de ce secteur; et
- La capacité du demandeur à contribuer à des résultats positifs pour les enfants, les jeunes et/ou les jeunes adultes noirs grâce à l'initiative proposée.

IMPORTANT : Les **lettres de soutien** peuvent être fournies par toute personne ou organisation qui connaît ou peut parler de l'expérience, de l'expertise et/ou de la capacité du demandeur (p. ex., les chambres de commerce, les partenaires du secteur privé ou de la collectivité, les leaders du secteur/de l'industrie, les élus, les participants au programme, etc.).

Si vous postulez en tant qu'**organisation principale** au nom d'un partenariat ou d'une coalition, **au moins une** lettre de soutien **doit** provenir d'un partenaire ou d'un membre de la coalition. Voir la **Partie 8 – section E** : Capacité des organisations pour plus de renseignements sur les organisations principales et partenaires.

Section L : Modalités

- Les demandeurs sélectionnés qui offrent des services dans une région désignée française ou à l'échelle de la province doivent fournir une offre active de services en français. Lorsque les demandeurs sélectionnés ne sont pas en mesure de

Plan d'action pour les jeunes Noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme d'initiative pour l'avancement professionnel

fournir des services en français, ils doivent diriger le client vers un prestataire de services offrant des services en français.

- Les demandeurs sélectionnés disposeront d'un processus écrit de résolution des plaintes et des problèmes liés au service, qui sera mis à la disposition des participants sur demande.
- Les demandeurs sélectionnés doivent avoir mis en place des politiques visant à protéger les renseignements personnels et la vie privée de leurs participants.
- Les demandeurs sélectionnés doivent se conformer à toutes les lois applicables lors de la prestation de services (p. ex. la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, le Code des droits de la personne* et la *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario*).
- Les demandeurs sélectionnés seront tenus de mener à bien l'initiative et d'utiliser les fonds reçus du ministère dans le cadre de l'initiative sans conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu.
- Un conflit d'intérêts peut inclure une situation dans laquelle un demandeur ou toute personne ayant la capacité d'influencer les décisions du demandeur, a des engagements extérieurs, des relations ou des intérêts financiers qui pourraient, ou pourraient être perçus comme interférant avec le jugement objectif, non biaisé et impartial du demandeur concernant l'initiative et l'utilisation des fonds.

Pour obtenir des instructions sur la façon de remplir la **Section M** :
Déclaration/Signature, veuillez vous référer au formulaire de demande de PTO.

9. Renseignements complémentaires

Évaluation des risques

- Les demandeurs sélectionnés participeront au processus d'évaluation des risques du ministère et soumettront tout renseignement requis par le ministère sur tous les domaines de risque tels que définis dans l'évaluation des risques.

Conformité aux lois

- Les demandeurs sélectionnés devront confirmer qu'ils sont en règle en vertu des lois du travail et des lois environnementales et fiscales.

Confidentialité

- Le ministère divulguera tout renseignement recueilli dans la présente demande si la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* l'exige.
- Le ministère peut également partager les renseignements relatifs aux demandes avec d'autres personnes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du ministère, afin

Plan d'action pour les jeunes Noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme d'initiative pour l'avancement professionnel

d'évaluer les demandes, de déterminer l'admissibilité et de gérer l'initiative
d'avancement professionnel.

Confidentialité et renseignements personnels

- Les demandeurs sont tenus de garantir la confidentialité, le respect de la vie privée et la sécurité des renseignements recueillis auprès des enfants, des jeunes et des familles, ainsi que de toutes les autres personnes qu'ils servent dans le cadre de l'initiative.

Droits du ministère

En posant sa candidature, le demandeur est réputé avoir reconnu que le ministère peut :

- Communiquer directement avec tout demandeur ou demandeur potentiel.
- Accepter, à sa seule discrétion, les candidatures qui ne sont pas strictement conformes aux exigences énoncées ci-dessus.
- Vérifier auprès de tout demandeur ou d'un tiers tout renseignement figurant dans une demande.
- À tout moment, et de temps à autre, apporter des modifications, y compris des modifications importantes, aux présentes lignes directrices et aux documents connexes, y compris le formulaire de demande, par l'entremise de nouveaux renseignements sur le site Web désigné.
- Annuler le présent processus de candidature et d'appel à candidatures à tout moment du processus de candidature ou d'évaluation.
- Rejeter des candidatures à sa seule et entière discrétion.
- Financer des entités juridiques pour des initiatives similaires, que ces entités aient ou non posé leur candidature correspondant aux présentes lignes directrices.

Aucun engagement de financement

Le ministère :

- Ne s'engage pas à financer tous les demandeurs ou un seul demandeur.
- Peut choisir les demandeurs à financer, le cas échéant, à sa seule et absolue discrétion.
- Ne garantit pas le financement même si une demande répond à tous les critères de l'initiative d'avancement professionnel.
- Ne garantit pas que le montant total du financement demandé par un demandeur sélectionné sera approuvé.
- Ne sera pas responsable des coûts ou des dépenses encourus par tout demandeur, y compris les coûts ou les dépenses associés à la préparation et à la soumission des réponses à cet appel de candidatures.

Plan d'action pour les jeunes Noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme d'initiative pour l'avancement professionnel

- Exigera des demandeurs sélectionnés qu'ils signent un accord de financement décrivant conditions relatives à tout financement comme condition et avant de recevoir un financement.

10. Annexe

Modèle logique

INTRANTS (Ce qui est <i>investi</i> dans l'initiative ou ce qui est <i>disponible</i> pour les activités de l'initiative)	ACTIVITÉS (Ce qui sera <i>fait</i> dans le cadre de l'initiative)	EXTRANTS (Produits ou services <i>produits</i> par les activités et les personnes ciblées)	RÉSULTATS (Changements qui se produisent à la suite d'activités)
			<p>RAPPEL : Les demandeurs sont encouragés à inclure des résultats à court et moyen terme pour leur initiative qui soutiennent les résultats à long terme.</p> <p>RAPPEL : Le modèle logique doit inclure les résultats à long terme de l'autonomisation économique du Plan d'action pour les jeunes Noirs sélectionnés à la question n° 8 (c.-à-d. l'emploi et/ou la rétention et la mobilité).</p>